



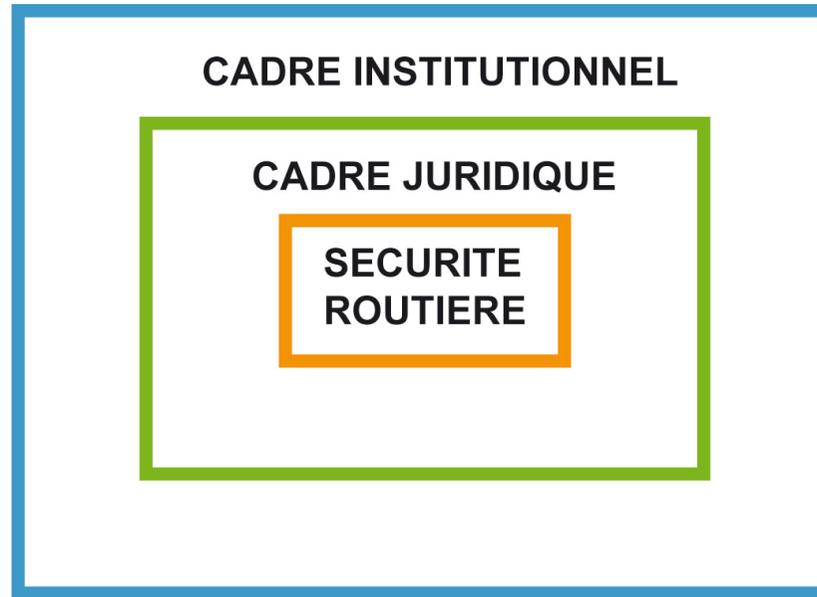
Quelle législation sur la sécurité routière au Burkina Faso

Aude Nikiema

Emmanuel Bonnet, Fabrice Ouedraogo, Amandine Fillol, Lucie Lechat, Mahamady Ouedraogo, Valéry Ridde

De multiples influences sur la législation

INFLUENCE
INTERNATIONALE



INFLUENCE
SOUS-REGIONALE





A l'échelle internationale

- × **1968** : convention de Vienne
 - × **2004** : résolution sur l'amélioration de la Sécurité Routière de l'ONU
 - × **2010** : proclamation de la décennie mondiale sur la SR 2011-2020
- 

A l'échelle sous-régionale

- × L'UEMOA : des recommandations, des directives ...
- × 2009 : création du CRSR



A l'échelle nationale



- × Deux catégories de textes :
 - Les dispositions générales
 - Les dispositions particulières

- × Dispositions générales :

Ex1: le Décret N° 73-308-PM-MTP du 31 décembre 1973 portant réglementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique

Les dispositions particulières



- × Cette législation s'applique aux conducteurs et passagers, mais reste inappliquée

- × **1978** : un décret rend obligatoire le port d'un casque de protection
- × **2003** : un décret portant contraventions en matière de circulation routière
- × **2005** : un décret confirme les dispositions



Les dispositions particulières

- × **1971** : ivresse au volant, ordonnance fixant répression en matière d'infractions dans le domaine de la circulation routière
- × Aucun taux n'est fixé
- × Pas de recours aux alcootests
- × Pas d'application

Les dispositions particulières

- × Limitation de vitesse



- × **2013** : un décret sur le port de la ceinture de sécurité

- × **1973** : un décret portant réglementation de l'usage des voies routières impose le respect d'une vitesse maximum fixée
- × **2003** et **2005**: des décrets fixent à 50 km/h la limitation de vitesse
- × Constat : contrôle de la vitesse est partiel







Merci de votre attention

